

DIRECTION DE LA SURVEILLANCE ET DU CONTROLE DE L'OCCUPATION DU SOL



DSCOS POUR UNE MEILLEURE PREVENTION

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dépose de panneaux publicitaires le long des grands axes routiers

Dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement paysager entrepris, pour l'amélioration de la fluidité de la circulation et du cadre de vie des populations et conformément aux directives du Chef de l'Etat, relatives à la lutte contre la pollution visuelle et à l'encombrement de la voie publique, la Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol (**DSCOS**), en liaison avec l'**AGEROUTE**, compte poursuivre la libération, de part et d'autre, des emprises sur les axes routiers suivants :

- **Sur la Corniche Ouest : de la Mosquée de la Divinité à l'Aéroport Militaire Léopold Sédar SENGHOR ;**
- **Sur la Route des Almadies : du Rond-Point Routes des Almadies à l'Ambassade des Etats Unis ;**
- **Sur la RN1 : du Rond-Point Pompier à l'Aéroport Militaire Léopold Sédar SENGHOR.**

Les opérations se dérouleront dans la période **du mardi 30 novembre au vendredi 10 décembre 2021.**

Par conséquent, il est demandé, à tous les organes disposant de supports publicitaires sur ces axes, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour les enlever avant la date du **30 novembre 2021, à 12 heures**, délai de rigueur.

Passé ce délai, la DSCOS se réserve le droit de mettre à la disposition de la Fourrière municipale de Grand Yoff, le matériel enlevé, conformément aux textes en vigueur

Signé le Colonel Papa Saboury NDIAYE,
Directeur de la DSCOS

